

QUESTIONS/RÉPONSES

Les médicaments génériques sont-ils aussi efficaces que les originaux ?

Oui. Les génériques contiennent les mêmes principes actifs que les médicaments originaux. Leurs actions thérapeutiques et leurs contre-indications sont donc identiques.

Un médicament générique est-il aussi fiable qu'un médicament original ?

Oui. Un médicament générique est la copie d'un médicament original. Il est fabriqué selon des normes strictes, subit les mêmes contrôles qualité que l'original. Pour contrer la concurrence, certains fabricants produisent d'ailleurs eux-mêmes, et dans les mêmes usines, les médicaments originaux et leurs copies !

Tous les médicaments de marque ont-ils des équivalents génériques ?

Non. Seuls les médicaments dont les brevets de protection sont arrivés à échéance existent sous forme générique. Mais on trouve aujourd'hui une très large gamme de médicaments génériques permettant de soigner des maladies allant du simple rhume à l'infarctus ou au cancer.

Mon pharmacien a-t-il le droit de remplacer les médicaments de mon ordonnance par leur générique ?

Oui. Sauf si votre ordonnance porte la mention NS (non substituable), votre pharmacien est autorisé à substituer les médicaments originaux par leurs génériques lors de la délivrance de votre traitement.

Avec la Mutualité Française, la santé avance !

Premier mouvement social du pays, La Mutualité Française fédère la quasi-totalité des mutuelles santé en France qui protègent plus de 36 millions de personnes. Depuis toujours, elle se bat pour élever le niveau de protection sociale et améliorer la santé de la population.

Des mutuelles solidaires

Face aux aléas de la vie, ces « vraies » mutuelles développent la **solidarité, l'entraide et la prévoyance** en réponse aux besoins de leurs adhérents et de leur famille. **Ce sont des sociétés de personnes (et non de capitaux) à but non lucratif, dont les adhérents élisent les responsables.**

De plus, la Mutualité Française défend le droit à l'accès aux soins de qualité pour tous. C'est pourquoi les mutuelles ne pratiquent ni sélection ni discrimination pour y adhérer.

Écoute, Qualité, Innovation, Solidarité : 2 000 services mutualistes de soins et d'accompagnement s'engagent pour votre santé

Acteurs essentiels dans le domaine de la santé, les mutuelles de la Mutualité Française assurent à leurs adhérents des prestations de qualité, au meilleur coût. Elles gèrent près de 2 000 services mutualistes de soins et d'accompagnement répartis dans toute la France. Forte du plus gros réseau sanitaire et social du pays, qui rassemble des cliniques, des centres de santé, des centres dentaires ou d'optique, des services de soins aux personnes âgées et handicapées, la Mutualité Française possède toute la légitimité et l'indépendance nécessaires à la diffusion de conseils santé.

Retrouvez les conseils santé de la Mutualité Française dans l'émission "La santé d'abord", en partenariat avec France Télévision et l'Assurance Maladie sur : www.mutualite.fr



Conception : Citizen Press/Illustrations : Irina Kartukovska © FNMF Mai 2003

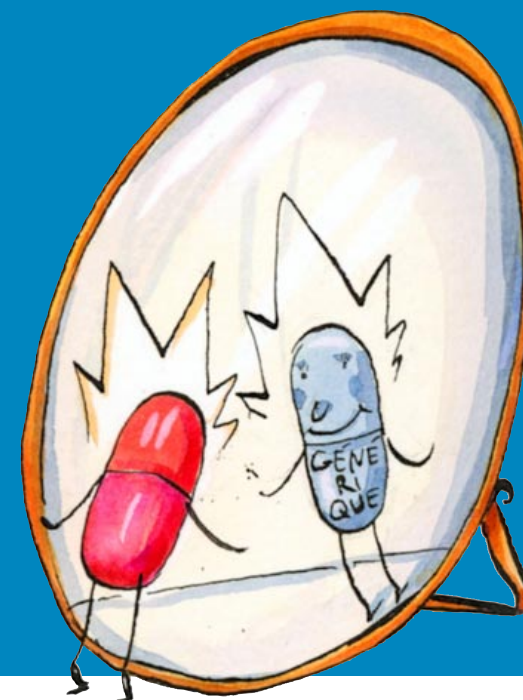
Faites confiance à de vraies mutuelles

la mutuelle
verte

78, Cours Lafayette - B.P. 521
83041 TOULON Cedex 9
Tél : 04 94 18 50 50
Fax : 04 94 22 02 07

www.mutuelleverte.com

Mieux connaître les médicaments génériques



MUTUALITÉ
FRANÇAISE

www.mutualite.fr

Sûrs, efficaces et moins chers que les médicaments « de marque », les médicaments génériques ont séduit des millions de consommateurs à travers le monde. Les Français ont tardé à les adopter. Mais la prescription et la délivrance des médicaments génériques suscitent une adhésion de plus en plus large.



la similitude entre leur produit et le médicament de marque. N'ayant pas à financer des laboratoires de recherche et à faire connaître leur produit, ils peuvent proposer un générique meilleur marché que le produit de marque.

Efficace

Si sa forme et sa couleur peuvent être différentes, un médicament générique contient les mêmes principes actifs que les médicaments originaux et agit sur l'organisme de façon tout à fait identique.

Sûr

Avant d'être autorisé à la vente, un médicament générique subit des contrôles extrêmement rigoureux de la part de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (AFSSAPS). Sa qualité de fabrication est donc irréprochable.

Citoyen

Son prix est en moyenne 30 % inférieur à celui du produit de marque. Son remboursement coûte donc moins cher à l'Assurance maladie. En 2002, les génériques auraient pu permettre à la Caisse nationale d'assurance maladie de réaliser une économie de 270 millions d'euros. Ces sommes pourraient servir à mettre au point des médicaments innovants, à financer l'achat d'équipements

pour les hôpitaux, ou à mieux rembourser les soins dentaires ou optiques.

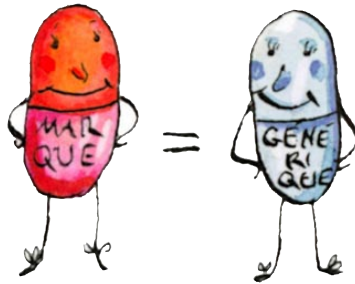
La prescription et la délivrance des médicaments génériques

Les médicaments génériques permettent aujourd'hui de soigner un grand nombre de maladies. N'hésitez donc pas à demander à votre médecin de vous prescrire de préférence les génériques adaptés à votre état de santé. Vous pouvez également demander conseil à votre pharmacien. Celui-ci possède en effet un droit de substitution qui l'autorise à remplacer les produits de marque de votre ordonnance par leur équivalent générique. Préférer un médicament générique, c'est se soigner aussi bien, à moindre prix et agir activement pour la préservation de notre système de soins.

→ Un médicament générique ?

Un médicament à part entière

Un médicament générique est la copie d'un médicament « de marque ». Il contient les mêmes produits actifs au même dosage et répond aux mêmes exigences de qualité et de sécurité. Mais son prix est de 30 à 50 % moins élevé.



Pourquoi les génériques sont-ils moins chers ?

L'explication est simple. Chaque médicament original est protégé par un brevet qui assure à son fabricant l'exclusivité du marché pour une durée de vingt ans. En situation de monopole, il peut négocier le prix de vente du produit ce qui lui permet d'amortir les sommes investies pour mettre au point et commercialiser le médicament. À l'expiration du brevet, les fabricants de génériques sont autorisés à reproduire le médicament et à démontrer

POUR EN SAVOIR +

→ Les médicaments génériques, tout le monde y gagne

La brochure d'information éditée par le Ministère de la Santé, www.sante.fr

→ Votre pharmacien de quartier

C'est un professionnel du médicament. N'hésitez pas à lui demander conseil.

→ Notre site Internet

www.mutualite.fr